

Le naufrage du transport « Seine » évoqué devant le Conseil de guerre maritime de Brest

Le commandant Brun est acquitté à l'unanimité

BREST, 11 juillet. — (De notre rédaction.) — La salle n'est pas beaucoup plus garnie que la veille, lorsque le contre-amiral Olive ouvre la séance.

M. Despax répète qu'il voyait flotter la Seine et que la manœuvre de remorquage ne lui paraissait pas urgente. Quant à utiliser le Gouffar, c'était impossible, malgré les affirmations de son capitaine, ce chalutier n'ayant pas de moyens d'épuisement.

Le ministre public examine les avaries après l'échouage et constate que les réparations furent sérieusement contrôlées, mais il n'y eut pas d'essais d'étanchéité des tôles, comme cela eût dû se faire.

« Nous sommes donc obligé de déléguer vos responsabilités respectives », conclut le président. Tout de suite, une discussion serrée s'établit entre l'amiral Olive et le commandant Despax sur la manière dont le commandant du Duplex comprenait sa mission.

« Ce délai trop long ne pouvait-on l'abréger ? demande le Président. — A l'ombre d'un bureau peut-être, répond M. Despax, mais sur place je vous garantis, Amiral, que nous avons fait tout ce que nous avons pu. — Ainsi, dit l'amiral Olive, ce n'est pas seulement la manœuvre qui a retardé le sauvetage, c'est aussi la passation du contrat. — Entre le jour et la prise en remorque il s'est passé 6 ou 7 heures, répond M. Despax, voulez-vous voir où aurait coulé la Seine si l'on avait gagné même tout ce temps. Je n'étais pas impatient, mais je faisais aussi vite que possible. — Nouvelle discussion au sujet de la prise en remorque par l'arrière. M. Despax estimant qu'on a mieux fait de remorquer par l'avant ; en remorquant par l'arrière on provoquait un travail qui aurait retardé encore de 4 ou 5 heures. — Et l'on en arrive à la dépêche ministérielle relative au contrat. — Était-il absolument indispensable de passer ce contrat ? interroge le Président. — On a dit que je m'étais laissé hypnotiser par mes anciennes fonctions au 4^e bureau, répond vivement M. Despax ; je ne me suis pas laissé hypnotiser, mais dans ces circonstances on sait ce qu'il en coûte de ne pas faire attention. — Ainsi vous avez mis dans la balance la possibilité de perdre le bateau et l'attente de l'approbation du ministre de la Marine. — Je vous répète, Amiral, que la Seine, jusqu'à 8 h. 45, ne me paraissait pas en danger. D'ailleurs, ajoute M. le commandant Despax, s'il y a des responsabilités à prendre, je suis prêt à les prendre. Je sais que la question n'est pas posée, mais je la devine derrière un certain nombre de têtes. — Je vous prie de considérer que mes questions ne pourraient être considérées comme un tracard, déclare le Président ; j'ai seulement laissé naître une tendance à m'interroger, vous étiez commandant supérieur. — En terminant M. Despax tient ce langage à ajouter que même en prenant 4 ou 5 heures, on n'aurait pas sauvé la Seine ou à coulé à 35 miles de terre. Le meilleur moyen de sauver le bateau après les causes que nous connaissons maintenant et sachant à présent que le lendemain il devait faire beau temps, c'était de faire venir d'urgence des remorqueurs puissants et pourvus des moyens d'épuisement perfectionnés. — Les derniers témoins. L'ingénieur en chef du génie maritime Renvoisé, appelé comme expert, vient donner son avis sur les circonstances et les causes de l'échouage de la Seine. Il parle aussi des appareils Valsler et explique la manière dont a pu se produire la blessure du transport. Le second maître mécanicien Vaulenbergue, le quartier-maître de manœuvre Guillevic, les matelots Quédet et Lamour, le second maître de manœuvre Chapalain expliquent les manœuvres qu'ils entreprirent ou qu'ils furent chargés d'exécuter et donnent quelques impressions personnelles qui confirment celles qui ont déjà été exprimées par les officiers de la Seine. Le maître tourneur Jaouen constata la violence du coup de tangage. Il tient à dire sa reconnaissance au commandant Brun d'avoir fait évacuer la Seine le soir même du 20 décembre. Le maître de manœuvre Méheux, du Duplex, a participé à la prise en remorque et estime que le Vent manœuvrait mal, car il s'y reprit à quatre ou cinq fois pour passer la remorque et l'on perdit ainsi trois quarts d'heure. Réquisitoire. Peut-on appeler réquisitoire l'aimable constatation faite par M. le capitaine de vaisseau Collin, commissaire du Gouvernement, que tout le monde a bien fait son devoir. M. le commandant Collin examine d'abord le bulletin de santé de la Seine avant l'échouage dans la Charente. Ce ba-

teau de 20 ans n'avait pas eu d'incident notable jusqu'au 13 décembre, date de la collision avec le Greatend, collision due à la faute du commandant anglais. Le ministre public examine les avaries après l'échouage et constate que les réparations furent sérieusement contrôlées, mais il n'y eut pas d'essais d'étanchéité des tôles, comme cela eût dû se faire. Le chargement était consciencieusement installé. La faute de l'échouage est bien due au pilote Archain, bien que ce dernier ait plus tard déclaré tendancieusement que le navire ne gouvernait pas très bien. Ce pilote aurait dû connaître tous les fonds de la rivière. Le commandant Collin critique l'organisation des pilotes du Pertuis qui est déficiente et cite à ce sujet une protestation de la Chambre de commerce de Rochefort qui s'est émue des nombreux échouages causés par cette organisation. « Le commandant Brun, dit l'orateur, était fondé à ignorer les réparations faites treize ans auparavant à la Seine, après la suppression des calottes Valsler. L'organe du ministère public arrive à la voie d'eau et au naufrage. A part quelques légères critiques de détail il déclare se rendre compte que tout a été tenté pour sauver la Seine et qu'on ne pouvait rallumer les feux le 21 décembre ni opérer de nuit. Le commissaire du Gouvernement, admet le thème du commandant du Duplex, lorsqu'il dit qu'on pouvait attendre le jour pour commencer le remorquage. Pouvait-on éviter le contrat et l'approbation du ministère ? Question d'appréciation. En somme le capitaine de vaisseau Collin met complètement hors de cause le capitaine de vaisseau Despax. Revenant au cas du commandant Brun, M. Collin reconnaît que le rallumage des feux est la seule question délicate, mais il admet que cette opération eût pu être dangereuse pour l'équipage. En terminant le commissaire du Gouvernement estime que le Conseil peut répondre non à la question de perte volontaire et à la question de perte par négligence ; oui pour la prise de toutes les mesures de sauvetage et l'on doit reconnaître que le commandant Brun a quitté son bateau le dernier. Quant à la question de perte du bateau par impéritie du commandement, le ministre public s'en remet à la sagesse des juges. La plaidoirie. Après un tel réquisitoire, la défense jouait sur le veld. M. le capitaine de corvette Dédard, le défenseur du commandant Brun, reprit pourtant point par point le récit de cette tragique histoire depuis ses origines jusqu'à sa conclusion. Minutieusement il souleva l'opportunité des mesures prises et la conscience avec laquelle elles furent pesées. Le défenseur conclut que le commandant Brun a bien fait tout ce que son devoir, son intelligence et sa compétence lui commandaient de faire. S'il n'a pu sauver son bateau, il a tout au moins ramené tout son équipage sain et sauf. « On ne pouvait faire mieux, déclare M. le commandant Dédard, et ce mieux est un maximum. » En terminant, le défenseur repousse un acquittement pur et simple que le commandant Brun ne pourrait considérer comme une complète approbation de ses actes. Il lui fait un acquittement à l'unanimité, qui lui rend toute la confiance de ses chefs. Le jugement. Le commandant Brun interrogé le dernier, après la plaidoirie de son avocat, après qu'il ne pourrait agir autrement qu'il a agi si un cas semblable se présentait. A 15 h. 20 le Conseil se retire dans la salle de ses délibérations. Il a à répondre à cinq questions : 1° Le commandant Brun a-t-il causé volontairement la perte de son bateau avarié ? 2° Cette perte est-elle le résultat de sa négligence ? 3° Est-elle due à son impéritie ? 4° Le commandant a-t-il abandonné son bateau le dernier ? 5° A-t-il pris toutes les mesures nécessaires au sauvetage. Après 20 minutes de délibération le Conseil revient avec une réponse négative aux trois premières questions posées et affirmative aux deux dernières. En conséquence, le commandant Brun a été acquitté à l'unanimité. THOUARSAIS (Vendée) UN OCTOGÉNAIRE SE NOIE DANS UN LAVOIR Hier, à 15 heures, Mme Giraudon Josephine, 80 ans, se disposant à laver dans une petite pièce d'eau quelques morceaux de linge, tomba, sans que l'on sache exactement dans quelles circonstances, dans le lavoir. Mme Giraudon avait pris son repas depuis peu de temps. Elle fut frappée de congestion et, quoique retirée presque aussitôt, elle ne put être ramenée à la vie, malgré les soins dont elle fut entourée. La défunte était la mère de Mme Thibaud, de l'Hôtel de la Coupe d'Or, à Fontenay. A M. et Mme Thibaud si sympathiquement connus à Fontenay, et à toute la famille, nous présentons nos sincères condoléances.

Un employé mortellement blessé par un express en gare de Carentan

CARENTAN, 11 juillet. — (De notre correspondant.) — Il y a deux jours, nous relations le grave accident survenu au chauffeur Arem, du dépôt des chemins de fer de l'Etat à Caen, qui était tombé en pleine marche de sa locomotive, au passage en gare de Carentan.

Décidément, la gare de Carentan joue de malheur, car hier soir, vers 19 heures, un grave accident s'est de nouveau produit. L'homme d'équipe Blondel Victor-Louis, 40 ans, domicilié à Saint-Hilaire-Petitville, était en compagnie de son chef de service M. Després Désire, occupé à garer un train de marchandises Reculant sur la voie descendante pour faire des signaux d'arrêt au mécanicien, il fut happé au passage par la locomotive Pacific 231633 de l'express 363, qui se dirigeait sur Cherbourg et projeté sur le ballast de la voie montante. Le malheureux, qui avait les deux jambes brisées, les épaules et le bassin fracturés, reçut les premiers soins du docteur Caillaud, médecin des chemins de fer de l'Etat. Peine inutile, car le dévoué cheminot, victime du devoir, expira en arrivant à son domicile, où il avait été transporté par l'automobiliste Novince. A sa veuve et à sa jeune fille, nous présentons nos condoléances attristées.

A SAINT-CLET (C.-du-N.) UN CYCLISTE SE JETTE CONTRE UNE AUTO ET SE FRACTURE LE CRANE

PONTRIEUX, 11 juillet. — (De notre correspondant.) — Lundi, vers 8 h. 20, M. Laëls Alexandre, demeurant à Gommenech, accompagné de sa femme, suivait en voiture automobile le chemin de G. C. n° 6 de Lanvollon à Pontieux. Arrivé au lieu dit « Le Petit-Cabaret », au croisement du chemin de G. C. n° 6 et du chemin V. O. n° 4 de Saint-Clet à Le Fauët, l'automobiliste, qui roulait à environ 35 kilomètres à l'heure et tenait le milieu de la route, vit venir à sa gauche, venant de la direction de Saint-Clet, un cycliste qui descendait une côte à très vive allure. M. Laëls ne put l'éviter.

ARRESTATION DE PASSAGERS CLANDESTINS

LA ROCHELLE-PALICE, 11 juillet. — La police a procédé à l'arrestation de trois noirs qui s'étaient embarqués clandestinement à Drabar, à bord du vapeur Montauban, et qui s'étaient évadés par un hublot lorsque le navire avait accosté à La Pallice. Appelés quelques instants plus tard, M. le docteur Baudot constata que le cycliste, M. Piriou Roger, 24 ans, maçon à Kerguennec, en Saint-Clet, avait une fracture du crâne et devant la gravité de la blessure le fit transporter à l'hôpital de Guingamp.

JERSEY Notre excursion 14 Juillet

Départ de ST-MALO, CALE DE DINARD : 7 HEURES Par le bateau du SOUTHERN RAILWAY PRIX : 100 FRANCS Le prix comprend : Le passage aller et retour. Le déjeuner et le dîner dans l'île. La visite de l'île en autocar. Verser le montant des adhésions par mandat-poste, indiquer par lettre jointe les nom, prénoms et adresse de chacun des adhérents. A SAINT-MALO et DINARD, la vente est assurée par l'Agence JULES BOUTIN. Service spécial d'autocars Rennes-Saint-Malo de la Maison PANSART : Départ Place de la République à 5 HEURES précises. Prix aller et retour : 20 FR. Liaison Rennes, St-Gilles, Bécherel, Evran, Dinard, Dinard, assurée par la MAISON DE SAINT-HENIS : Départ : Rennes, 4.30; Pacé, 4.40; St-Gilles, 4.50; Bédée, 5.00; Irodoeur, 5.15; Bécherel, 5.25; Evran, 5.45; Dinard, 6.15; Dinard, 6.45. Une vedette spéciale assurera l'embarquement. Prix habituel des services. A RENNES PRENEZ VOS PLACES à l'Office des Voyages de « L'Ouest-Eclair » 38, Rue du Pré-Botté, RENNES

UNIVERSITÉ DE RENNES BACCALAUREAT Session juin-juillet 1933

Faculté des Lettres Sont définitivement reçus : Série A — Première (partie) Centre de Saint-Brieuc. — MM. Ily, Jeanneau, Le Bris, Le Denn, Le Goff, Le Jeune, Le Joliff, Le Reste, Hamon, Martin. Centre de Brest. — MM. Madec Jean-Louis, Moysan Page, Peron, François-Yves, Quémeré, Riou, Salatin, François-Louis, Morel, Salion, Samouël, Tanguy, Vergos, Mlle Mejez, MM. Blochet, Charles, Delalande, Gargadennec, Guédès, Guéguen, Guével, Guichon Madec Pierre, Abgrail, Aubé, Autret, Barbier, Baule, Bienvenue, Bouche. Centre de Quimper. — MM. Donnat, Guyader, Mevel, Quémeré. Centre de Rennes. — Mlle Tietbot, M. Tulon. Deuxième partie — Philosophie Centre de Saint-Brieuc. — MM. Le Gall Jean-Yves, Le Pape Marcel, Le Pape Yves-Marie, Raisin du Cleuziou, Rehel, Mlle Reibel, MM. Riche, Robert Scott, Thébaud, Valet, Vandena-beele, Mlle Mesnard, Nicolaysen, Padel, Petitpas, MM. Rahuel, Michel-Mével, Marc, Luce, Le Pape Louis, Le Marec, Le Gall Joseph-Pierre, Le Corbillec, Le Clerc, Le Coniat, Le Cuniff, Le Floch, Le Gal Jean-Charles-Yves, Le Goas, Leizour, Le Lay, Lemarchand, Le Naour, Le Rouge de Guerdavid, Lesné. Centre de Nantes. — MM. Hastings, Blot, Bos, Baron André, Brétécher, Briand, Cavet, Cesbron, Chauvière, Chiffolleau, Cholet, Cocher, Mlle Bolzard, Agard, Aubert, Audouy, Combeau, Baron André. Faculté des Sciences Série B — Nouveau régime Sont définitivement admis : Centre de Nantes. — MM. Abbadié, Blanchard, Charron, Frioux, Gendron, Guerlesguin, Jacquin, Mlle Evain, Fournier, Gravaud, Henoff, Hocquart

Centre de Rennes — Mlle Le Marchand, Panhaleux; MM. Le Garrec, Lepinçon, Ornel, Pellerin. Mathématiques Centre de Nantes. — MM. Aumon, Bize, Bocquel, Cardinaud, Dupas François, Gérard, Belhache, Birgaud, Corbic, Gobin, Guinho, Holder; Mlle Bloch, Chartrain, Faucher. Centre de Rennes. — Mlle Vannier, M. Williamson. Faculté de Droit de Rennes Examen oraux du 11 juillet 1933 1^{er} BACCALAUREAT MM. Trel, Tricaud, assez bien; Rondaut, Saiget, Mauduit, Vachenz, Vignoboul, passable. LICENCE 1^{re} PARTIE MM. Chevallier Robert, Lesage, Rousseau; Mlle Laporte, très bien; Orange; MM. de Lamberterie du Cros, bien; Fauchez, Poret, Riolland, Rouault, assez bien; Mlle Lanther, MM. Le Merle, Le Treut, Raimon, Sonnet, passable.

Les récompenses de la Fondation Carnegie

Voici la liste des récompenses attribuées par la Fondation Carnegie pour actes de dévouement : Jacob (H.), marin pêcheur à Guilvinec (Finistère) : une plaquette de bronze et 400 francs. Le Bars (F.), marin pêcheur à Douarnenez : un diplôme et 200 francs. Guignin (J.), à Kerentech-Lanester : une plaquette de bronze et 500 fr. Denis (J.-P.), à Auray : une plaquette de bronze et 300 francs. Bugeau (Ars.), rue du Croisic, à Saint-Nazaire : une plaquette de bronze et 300 francs. Piriou (P.), à Concarneau : une plaquette de bronze et 500 francs. Rocheteau (R.), rue du Croisic à Saint-Nazaire : une plaquette de bronze et 300 francs. Crillon (L.), à La Roche-sur-Yon : une plaquette de bronze et 500 francs. Colonel BOUVARD, Correspondant pour la Bretagne, la Vendée et l'Anjou. Christophe, Nantes, 364, prix d'excellence. Catégorie C. — 1. Saint-Nicolas, de Nantes, 361, prix d'excellence; 2. T.-A. de Carhaix, 358, prix d'excellence; 3. Avenir Saint-Etienne, de Rennes, 353, prix d'honneur; 4. Vaillante de Robien, Saint-Brieuc, 340, prix d'honneur; 5. ex-æquo : Francs-Archers de Laval; 6. Bayard Argentanais, 337, premier prix; 7. Avant-Garde Rostrenoise, 336, premier prix. Catégorie D. — 1. Jeunes de Micy, 345, prix d'honneur; 2. Saint-Pierre de Plessieux, 308, deuxième prix. EXERCICES AVEC ENGINS Catégorie B. — 1. U. S. Beaugerard, Laval, 322, prix d'honneur; 2. T.-A. de Rennes, 322, prix d'excellence; 3. Samsonnaise, Dol, 353, prix d'honneur. Catégorie D. — 1. Vedette Silléenne, 386, prix d'excellence; 2. Bleuets, de Beaumont, 324, premier prix. EDUCATION PHYSIQUE 1. Saint-Charles, Saint-Brieuc, 280, prix d'excellence; 2. Samsonnaise, de Dol, 246,25, premier prix. Mention spéciale équivalant à un prix d'honneur, aux Benjamin de St-Vincent-de-Paul. CONCOURS FACULTATIFS Pyramides sans engins. — Catégorie B : 1. Villebois Mareuil, 121 p. 50, prix d'honneur; 2. Bayard Argentanais, 117 p. 50, premier prix; 3. Francs-Archers, Laval, 116 p. 50, premier prix; 4. T. A. Carhaix, 111 p. 50, premier prix; 5. Paimpolaise, 113 p. 50, premier prix. Catégorie C : 1. Avant-Garde Rostrenoise, 114 p. premier prix; 2. Alerie Châteaudren, 113 p. 90, premier prix; 3. Mocottes de Royan, 112 p. 80, premier prix; 4. Vedette Silléenne, 112 p. 30, premier prix; 5. Bleuets de Beaumont, 104 p. 80, 2^e prix; 6. Etoile Saint-Pierre de Plessieux, 104 p. 2^e prix. Pyramides avec engins. — Catégorie A : 1. Avenir de Saint-Pavins, 113 p. 80, premier prix. Catégorie B : 1. T. A. Rennes, 133 p. 20, prix d'excellence; 2. Avenir Saint-Etienne de Rennes, 130 p. prix d'excellence; 3. Samsonnaise, Dol, 127 p. 60, prix d'excellence; 4. Vigilante, Fougères, 127 p. 10, prix d'excellence; 5. Duguesclin, 126 p. prix d'excellence; 6. Saint-Nicolas, Nantes, 125 p. prix d'excellence; 7. Vaillante de Robien, 118 p. 30, prix d'honneur; 8. Cadets Saint-Yves, Treguier, 117 p. 10, premier prix; 9. Saint-Charles, Saint-Brieuc, 116 p. 80, premier prix; 10. Maris Stella, Le Croisic, 114 p. 70, premier prix; 11. Etoile Dinardaise, 111 p. 50, premier prix. Catégorie C : 1. Etoile Saint-Brieuc, 128 p. 30, prix d'excellence; 2. Jeunes de Micy, 106 p. 50, 2^e prix; 3. Jeunes Marolais, 104 p. 60, 2^e prix. BALLETS 1. Etoile Bajougeaise, 115 p. 80, prix d'excellence; 2. Vigilante de Fougères, 115 p. 20, prix d'excellence. LANCER DE BALLES — PUPILLES 1^{re} division. — 1. J. A. Paramé, 202 p.; 2. Francs-Archers de Laval, 153 p.; 3. Villebois-Mareuil, 149 p.; 4. Samsonnaise, Dol, 147 p.; 5. Avenir Saint-Pavins, 113 p.; 6. Vigilante Fougères, 89 p. 2^e division. — 1. Cadets de Saint-Yves, Treguier, 88 p.; 2. Jeunes Marolais, 66 p. Poses plastiques. — 1. Avenir de Saint-Pavins, 95 p., premier prix; 2. Vedette Silléenne, 92 p. 70, 2^e prix.

CONFISERIE TOBLER quel délice! BOUCHÉES AUX ANANAS AUX RAISINS A LA CRÈME DE COGNAC TOBLER O ROM: (Lava raisins et au rhum)